



VIVRE ENSEMBLE

Projet Associatif Global 2018



Document de communication avec sa traduction en
FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

TABLE DES MATIERES



Un projet associatif ? Pourquoi ?.....	4
Plan d'action	12
Histoire	14
La mobilisation en chiffres.....	16
Valeurs	17
Grandes orientations	18
Autodétermination	18
Avancée en âge.....	20
Communication.....	22
Ethique et recherche.....	24
Financement des activités associatives.....	26
Handicap psychique.....	28
Innovations pédagogiques et technologiques	30
Logement habitat.....	34
Loisirs, Culture, Sports, Vacances.....	36
Ouverture sur le territoire.....	40
Santé et accès aux soins.....	42
Société solidaire et inclusive	44
Transversalité entre les « parties prenantes internes » et l'extérieur	46
Vie affective et sexuelle	50
Vie et action associative	52
Validation.....	54



Bernard WERQUIN

Président
de l'association des
Papillons blancs
de Dunkerque

Un projet associatif ? Pourquoi ?

Ce document est l'aboutissement des travaux menés pendant une année au sein de l'association des Papillons blancs de Dunkerque. L'association a mis en œuvre une méthode participative, basée sur le travail de groupes contributifs, à partir du constat que l'association fonctionne grâce à l'équilibre de quatre catégories d'acteurs, les « 4 P » : les Personnes, les Parents, les Professionnels, les Partenaires. C'est en effet par les « 4 P » que l'association renforce sa légitimité et engage son action.

Notre projet s'inscrit dans un environnement qui change : le bénévolat évolue, les réseaux sociaux se développent, le secteur médico-social est malmené, soumis à des phénomènes de concurrence organisés par la loi, entre associations et aussi avec le secteur marchand.





Pourquoi écrire un projet associatif ?

L'association des Papillons Blancs de Dunkerque fonctionne grâce :

- aux **P**ersonnes accompagnées
- aux **P**arents
- aux **P**rofessionnels
- aux **P**artenaires.

C'est ce que l'on appelle les « **4 P** ».

Toutes ces personnes ont participé à des groupes de travail pour écrire ce projet associatif.

Ce projet est le résultat d'1 an de travail.

Ce projet associatif suit les changements de notre société :

- L'engagement bénévole change.
Etre bénévole, c'est aider une association sans être payé.
- Les réseaux sociaux se développent ;
Les réseaux sociaux servent à discuter avec d'autres personnes sur Internet, à échanger des informations...
- Par exemple, Facebook est un réseau social.
- Le secteur médico-social a des difficultés.



De leur côté, les personnes accueillies et accompagnées réclament plus d'autodétermination, s'organisent elles-mêmes, et deviennent force de proposition : « *Jamais rien pour nous sans nous.* ».

Dans ce monde en évolution, les réponses à apporter doivent l'être en termes de parcours, même si pour certaines personnes, compte tenu du handicap, il se peut que parcours et place soient synonymes. La question de l'avancée en âge ne peut plus être différée : elle fait partie des préoccupations prioritaires.

Nous sommes en mouvement pour une société solidaire et inclusive. Ce mouvement est porté en germe dans toute l'histoire de l'association : la personne accueillie ou accompagnée est au centre des préoccupations et des projets. Les années pionnières ont développé une éthique qui permet de partir aujourd'hui du potentiel, des capacités, des aptitudes des personnes plutôt que leurs difficultés. L'obligation est maintenant inscrite dans la loi d'organiser les établissements et services et de construire les parcours à partir des projets personnalisés : cela nous convient parfaitement et nous inspire.





De leur côté, les personnes accompagnées :

- demandent plus d'autodétermination.

L'autodétermination est le fait de faire des choix pour sa vie personnelle.

- s'organisent elles-mêmes.
- font des propositions.

Elles disent « **Jamais rien pour nous sans nous** ».

Dans ce monde qui change,
il faut proposer des solutions
qui permettent d'accompagner les personnes
tout au long de leur parcours de vie.

Le vieillissement est un sujet très important pour l'association.
Nous ne pouvons plus le remettre à plus tard.

Nous allons vers une société
où chacun trouvera sa place.

La personne accompagnée est au centre de notre action.
Nous prenons en compte ce qu'elle sait faire
plutôt que ses difficultés.

La loi dit que nous devons :

- organiser les établissements et les services
- aider les personnes à préparer leur parcours de vie.
à partir de leur projet personnalisé.

Pour ses projets de développement, notre association PARENTALE fait des choix fondés sur ces projets personnalisés, elle est donc vigilante à ne pas tomber dans l'instrumentalisation.

L'association a aussi fait en sorte d'avoir des équipes de professionnels de haut niveau, formés, partageant l'éthique commune et sachant mettre en œuvre toute la technicité des projets.

Nous sommes ancrés dans un territoire à la forte identité et nous y développons le travail partenarial, d'où notre volonté d'associer nos partenaires à l'élaboration de notre projet.

C'est donc tous ensemble, Personnes, Professionnels, Parents et Partenaires, que nous avons réfléchi et travaillé.

Les objectifs de l'Association dépassent la gestion des établissements et services médico-sociaux, ils sont liés à une vision militante pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain des Personnes accompagnées.



M. Bernard WERQUIN avec
M. Bernard WEISBECKER, président de l'AGUR,
un des partenaires de l'association.



Pour se développer,
notre association de parents s'est basée
sur les projets personnalisés des personnes accompagnées.

Notre association a aussi choisi de travailler
avec des professionnels qualifiés, formés
et qui ont les mêmes valeurs que l'association.
Une valeur est quelque chose d'important pour l'association.
Par exemple : la solidarité, le respect, l'égalité...

Notre association travaille avec beaucoup de partenaires.
Il était donc important que nos partenaires
participent à la préparation de ce projet associatif.
C'est tous ensemble que nous avons réfléchi et travaillé :

- les **P**ersonnes accompagnées
- les **P**arents
- les **P**rofessionnels
- les **P**artenaires.

L'objectif de l'association n'est pas juste
de gérer les établissements et les services.

L'objectif est de répondre aux besoins
des personnes accompagnées.

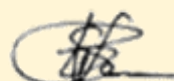
Il faut prendre en compte leurs besoins d'aujourd'hui
mais aussi penser à leurs besoins futurs.

Atteindre ces objectifs nécessitera de rechercher des sources de financement complémentaires. De fait, pour que la société devienne inclusive et solidaire, il y aura un coût immédiat, même si des économies sont imaginables à long terme.

Parents ou amis, proches du terrain et des personnes, les membres du Conseil d'administration ont voulu que le document soit abordable et accessible : cela a dicté les choix de rédaction et de mise en page et la volonté de le traduire en Facile à lire et à comprendre.

Je forme le vœu que notre projet commun nous permette d'aborder lucidement les défis des années qui viennent.

Bernard Werquin



Président



L'équipe de l'atelier « FALC » de l'ESAT de Tétéghem



Pour proposer des solutions,
il faudra trouver de l'argent.

Ce projet associatif a aussi été écrit
en « Facile à lire et à comprendre »
pour permettre à tout le monde
de mieux comprendre.

Grâce à ce projet associatif préparé tous ensemble,
je souhaite préparer l'association aux années qui arrivent.

Bernard Werquin,
Président de l'association

Plan d'action

L'Assemblée générale du 10 juin a adopté ce PAG et mandate le Conseil d'administration pour le mettre en œuvre.

Cette mise en œuvre va se concrétiser par l'élaboration de plans d'actions dont le pilotage sera confié au Directeur Général.

Compte tenu de la dynamique qui s'est engagée autour de l'écriture de ce projet, le Conseil d'administration a décidé de donner une dimension active à l'animation du projet dans l'esprit qui a guidé sa conception, en s'appuyant sur des groupes de travail composés des « 4P ».

Tous les objectifs cités au cours de ce Projet associatif global se déclineront en effet en actions dans les prochaines années.

Un animateur sera donc nommé pour développer et amplifier l'animation transversale pour déployer ces plans d'actions.

Le modèle des fiches déjà utilisé dans l'association et les établissements et services sera utilisé. Ces fiches contiendront les modalités d'évaluation de chacune de ces actions.

Chaque année, lors de l'Assemblée générale, un point d'étape sera effectué, si nécessaire un avenant de mise à jour du PAG sera éventuellement réalisé et soumis au vote des adhérents.

Les objectifs du projet précédent sont évidemment toujours d'actualité. Ils seront, lorsque nécessaire, intégrés dans le plan d'action.

Le présent projet fera l'objet d'une diffusion large à toute personne ou toute instance partie prenante de l'action associative.





Plan d'action :

Le samedi 10 juin 2017,
l'Assemblée générale de l'association s'est réunie.
Elle a donné son accord pour ce projet associatif.
La Direction Générale est chargée de vérifier
que le projet associatif avance bien.

Pour développer ce projet associatif,
le Conseil d'administration de l'association
a décidé de créer des groupes de travail avec les « **4 P** » :

- les **P**ersonnes accompagnées
- les **P**arents
- les **P**rofessionnels
- les **P**artenaires.

L'association va choisir un animateur pour :

- faire le lien entre les groupes de travail
- mettre en place les actions
qui correspondent aux objectifs du projet associatif.

Chaque année, à l'Assemblée générale de l'association,
nous ferons le point sur le projet.

Nous donnerons ce projet associatif :

- à toutes les personnes de l'association
- à toutes les personnes qui participent à la vie de l'association.

Histoire

Nous avons connu plusieurs périodes dans l'histoire de notre association. Au départ, tout repose sur la volonté de parents de s'engager. Entraide, solidarité, premiers combats ensemble : c'était le temps des fondateurs qui a inscrit des valeurs immuables dans le code génétique de l'association. Puis est venu, en 1963, le temps des bâtisseurs. Les premières structures d'accueil, les premiers établissements sont créés. L'action familiale prend sens et réalité dans le Mouvement parental. Après 1975, il devient nécessaire de structurer, de rationaliser et d'organiser en s'adaptant aux politiques publiques et aux contraintes budgétaires : voici venu le temps des gestionnaires. L'association gestionnaire assume sa responsabilité d'employeur.

Puis les lois qui structurent le secteur du handicap induisent des changements profonds. 2002, 2005 sont des étapes importantes, qui lancent le temps de la gouvernance. L'autonomie et la citoyenneté des personnes accompagnées deviennent non seulement une orientation éthique nécessaire mais obtiennent un soutien légal, réglementaire et technique.

Et aujourd'hui ? Le temps est venu de transformer le monde ordinaire pour qu'il accueille la différence. Plus envie ni besoin de se cacher : c'est le temps de la société inclusive.

Après avoir « fait pour... », en construisant des établissements pour les personnes, après avoir « fait avec... », puis « fait ensemble », en introduisant les pédagogies nouvelles et des approches collaboratives, il est temps maintenant de « vivre ensemble » et de construire un monde commun où chacun trouve sa place, sans avoir besoin de surprotection. C'est une manière de dire que le mouvement implique toute la société pour qu'elle devienne une société solidaire et inclusive. « Il n'y a pas de citoyens inutiles ». Agir pour une société plus humaine qui valorise tout citoyen « ni majuscule ni minuscule » est l'affaire de tous..



Histoire

Nous avons connu différentes périodes dans l'histoire de notre association. Tout a commencé grâce à des parents d'enfants handicapés intellectuels qui voulaient s'engager.

C'est ce qu'on a appelé le temps des fondateurs.

En 1963, les premières structures d'accueil et les premiers établissements ont été créés.

C'est ce qu'on a appelé le temps des bâtisseurs.

Après 1975, il faut organiser l'association en prenant en compte les politiques publiques et les budgets pour gérer aux mieux les établissements.

L'association assume sa responsabilité d'employeur : elle a des salariés.

C'est ce qu'on a appelé le temps des gestionnaires.

Dans les années suivantes, les lois qui encadrent le domaine du handicap ont causé beaucoup de changements.

Les lois de 2002 et 2005 donnent maintenant encore plus d'importance à la liberté et la citoyenneté des personnes accompagnées.

Il faut maintenant que les personnes handicapées trouvent pleinement leur place dans le monde ordinaire : c'est le temps de la société inclusive.

Il faut « vivre ensemble »

dans un monde où chacun trouve sa place sans avoir besoin d'être trop protégé.

« Il n'y a pas de citoyens inutiles », tout le monde a sa place dans la société.

La mobilisation en chiffres

- **11** groupes thématiques (**23** réunions) : autodétermination, avancée en âge, handicap psychique, innovations pédagogiques, innovations technologiques, logement et habitat, loisirs et culture, santé et accès aux soins, société inclusive, sport, vie affective et sexuelle
- **8** groupes spécifiques (**13** réunions) : parents, professionnels, personnes, partenaires
- **7** rencontres avec des groupes de personnes accompagnées (membres de Conseil de la vie sociale, Comités ouvriers, etc.) Toutes les personnes qui le demandaient ont pu être accompagnées d'une personne de soutien pour aider à leur compréhension des débats et à l'expression de leurs idées
- **110** personnes présentes à la réunion de lancement, le 21 septembre 2016
- Près de **230** personnes présentes aux tables rondes de restitution des groupes le 30 mars 2017
- **6** Comités de pilotage
- Une réunion d'administrateurs
- Un séminaire de direction
- Un Conseil d'administration de relecture et validation
- Une présentation aux membres de l'association
- Une présentation pour vote à l'Assemblée générale
- En tout **56** réunions et rencontres ayant permis la collecte de l'avis d'environ **300** personnes...



Valeurs

Société solidaire et inclusive

Emancipation

Parti ci pati on

Pair-aidance

Qualité de vie

Dignité

Accessibilité

Citoyenneté

Entraide

Autodétermination

Parcours

Pouvoir d'agir

Laïcité

Engagement

Militantisme

Mouvement parental

Rassemblement

Respect de la personne

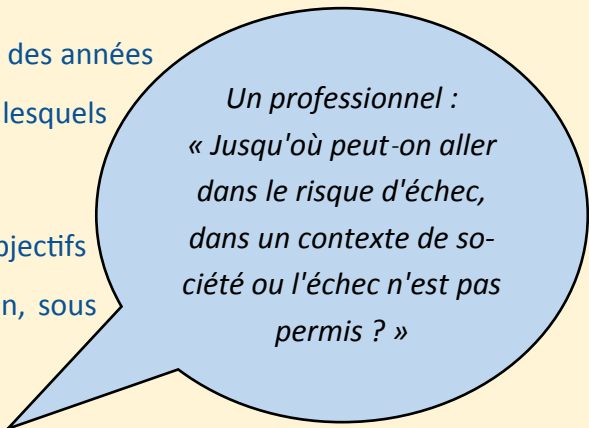
Union

Autonomie

Grandes orientations

Les groupes de travail ont été choisis en fonction des enjeux des années à venir : tous les sujets représentent des défis à relever, sur lesquels l'association doit se positionner.

Les grandes orientations politiques sont déclinées en objectifs dans les différents domaines d'intervention de l'association, sous forme de listes à points.



*Un professionnel :
« Jusqu'où peut-on aller
dans le risque d'échec,
dans un contexte de so-
ciété où l'échec n'est pas
permis ? »*

➔ **Autodétermination**

L'autodétermination est le droit de chaque personne accompagnée à faire des choix pour sa propre vie. Chacun doit pouvoir exprimer son choix : quelle que soit sa situation de handicap, sa parole est prise en compte.

L'autodétermination est une des principales valeurs du Projet Associatif Global et le premier principe de l'accompagnement des personnes que l'association accueille.

L'autodétermination découle de l'évolution normale de la société et elle s'inscrit dans la citoyenneté. Elle nécessite un accompagnement adapté, basé sur la confiance, acceptant la prise de risque et le droit à l'erreur.

Orientation associative

Reconnaitre l'autodétermination des personnes comme étant le premier principe de leur accompagnement et orienter les pratiques dans l'application de ce principe.

Actions

Valoriser les rôles sociaux des personnes et promouvoir l'approche constructive qui considère d'abord les capacités des personnes avant leurs incapacités,

Favoriser et valoriser les partages d'expérience mutuels entre parents, professionnels et personnes accompagnées,

Reconnaitre et respecter le temps nécessaire aux personnes dans l'élaboration de leurs projets.



Pour écrire ce projet associatif, des groupes de travail ont réfléchi ensemble. Chaque groupe a travaillé sur un sujet important pour l'avenir des personnes accompagnées et de l'association.

L'autodétermination

L'autodétermination est le droit de chaque personne accompagnée à faire des choix pour sa vie personnelle.

Chacun a le droit de dire ce qu'il veut pour lui-même.

Quel que soit son handicap, sa parole est prise en compte.

L'autodétermination est un des objectifs principaux de ce projet.

Volonté associative :

L'association doit faire de l'autodétermination le principe le plus important à respecter pour accompagner au mieux les personnes.

Comment l'association va faire ?

- L'association va aider les professionnels à apprendre de nouvelles connaissances.
- Elle va aider les parents, les professionnels et les personnes à se rencontrer et à parler ensemble de leur expérience.

➔ **Avancée en âge**

L'allongement de la durée de vie des personnes en situation de handicap est une chance ! Cependant, le manque de solutions d'accompagnement est devenu un enjeu majeur et très préoccupant pour les prochaines années.

Orientation associative

Faire de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap un sujet de préoccupation associative prioritaire en développant rapidement et dans un large partenariat, toutes les solutions possibles d'accompagnement de ces personnes dans le respect de leurs parcours.

Actions

Anticiper l'avancée en âge dans un projet et dans un parcours, en prenant en compte le vieillissement précoce.

Encourager et développer l'accompagnement des retraités, (maintien du lien avec les anciens collègues d'ESAT).

Rechercher des solutions alternatives aux EHPAD et aux familles d'accueil, tels que, par exemple, des habitats partagés (« maisons de partage »).

Peser dans le débat de société pour une meilleure prise en compte du handicap, en particulier dans les EHPAD.



Une personne : « J'ai envie de rentrer dans un EHPA mais l'établissement de mon choix n'a pas l'aide sociale et je n'ai pas assez d'argent pour accéder à cet établissement ».



L'avancée en âge

La vie des personnes handicapées est de plus en plus longue.

C'est une chance !

Dans les années à venir,

les solutions d'accompagnement vont manquer.

L'objectif de l'association est de trouver de nouvelles solutions pour accompagner les personnes handicapées les plus âgées.

Volonté associative :

Le vieillissement des personnes handicapées

doit devenir un des sujets les plus importants pour l'association.

Nous devons trouver de nouvelles solutions d'accompagnement pour les personnes handicapées qui vieillissent.

Pour y arriver, nous allons travailler avec tous nos partenaires.

Comment l'association va faire ?

- Il est important que les personnes en retraite restent en contact avec leurs anciens collègues.
- Notre association va réfléchir à des solutions pour accompagner et pour proposer des hébergements aux personnes handicapées âgées.
- L'association doit agir pour que la société prenne en compte le vieillissement des personnes qui ont un handicap intellectuel.



Communication

Les outils de communication dont dispose l'association, le site internet, la page Facebook, le compte Twitter, la revue trimestrielle « Les Faits Papillons » et les feuilles d'informations de certains établissements sont des outils reconnus pour leur qualité, y compris par les partenaires. Toutefois, les participants aux groupes de travail ont très souvent regretté un manque de réactivité de la communication associative. Des événements ne sont parfois connus qu'après avoir eu lieu... De même, les multiples initiatives et projets menés par les parents ou les équipes sont souvent méconnus, parfois même au sein des établissements. Une réflexion d'ampleur doit être menée pour améliorer la réactivité et l'interactivité de la communication associative, à l'interne et à l'externe. Un pilotage de la politique de communication associative et de tous ses outils s'avère indispensable.

Enfin, l'association doit se montrer exemplaire dans l'accessibilité de sa communication et utiliser largement le Facile à lire et à comprendre pour les personnes accompagnées.

Orientation associative

Augmenter la lisibilité et l'accessibilité de nos actions associatives par une communication plus réactive et plus interactive.





Communication

Pour donner des informations à tous,
l'association a son site internet, sa page Facebook
et sa revue « Les Faits Papillons » par exemple...
Ce sont des moyens de communication de bonne qualité.

Mais 2 points doivent être améliorés :

- Les informations ne sont pas toujours données
au bon moment.

Parfois, les personnes ont l'information
quand l'évènement est déjà passé.

- Nous ne connaissons pas
toutes les actions et tous les projets
mis en place par les parents ou par les professionnels
dans les établissements.

L'association doit apprendre à mieux communiquer.

Elle doit montrer l'exemple
et proposer des informations
faciles à lire et à comprendre pour tous.

Volonté associative

Nous devons apprendre à mieux communiquer.

Actions

Mobiliser les moyens numériques pour faciliter la communication et la circulation de l'information,

Porter un effort particulier sur la communication à destination des 4P sur ce qui se passe dans l'association : journaux, site internet, réseaux sociaux,

Identifier le pilotage de la communication.

➔ **Ethique et recherche**

Nous réaffirmons notre attachement aux valeurs fondatrices du mouvement parental et de l'association elle-même, telles qu'elles sont exprimées dans le précédent projet associatif. Pour maintenir la vitalité de ces valeurs de respect, de dignité de la personne, de solidarité et d'entraide, nous proposons une instance qui permettra de construire une approche éthique autour des nouveaux défis comme la laïcité, la parentalité, la sexualité, la lutte contre les discriminations...

Par ailleurs la recherche, en lien avec des instances universitaires ou des écoles de travailleurs sociaux, permettra de donner du corps aux approches telles que celles de l'autodétermination, la pair-aidance (entre-aide des personnes elles-mêmes), l'autoreprésentation et d'affronter les paradoxes qu'ils engendrent (autonomie/protection, expression du désir et de la volonté dans des contextes de handicap touchant aux capacités cognitives ou d'expression, etc.).





Comment l'association va faire ?

- L'association utilisera les nouvelles technologies pour mieux communiquer et plus rapidement.
 - L'association veut donner plus d'informations aux « **4 P** » :
 - aux **P**ersonnes accompagnées,
 - aux **P**arents,
 - aux **P**rofessionnels,
 - aux **P**artenaires.
- Il y aura de plus en plus de documents faciles à lire et à comprendre.

Ethique et recherche

L'éthique est l'ensemble des valeurs et des principes qui sont importants pour notre association.

Par exemple : le respect, la solidarité, l'entraide...

C'est ce qui nous permet d'accompagner du mieux possible les personnes handicapées.

La recherche est aussi importante pour notre association.

La recherche est faite par les universités et les écoles de travailleurs sociaux.

Elle permet de rechercher de nouvelles connaissances.

La recherche doit permettre de nous aider à développer :

- l'autodétermination : c'est faire des choix pour sa vie personnelle.
- la pair-aidance : c'est s'aider les uns les autres.
- l'autoreprésentation : c'est défendre ses droits et ses intérêts.

Orientations associatives

- Etre en mesure d'apporter des réponses claires et réactives aux questions éthiques rencontrées dans les pratiques associatives.
- S'inscrire dans une dimension de recherche au travers de partenariats.

Actions

Créer un comité éthique en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM (Agence nationale pour l'évaluation et la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux),

Développer des partenariats de recherche.

➔ **Financement des activités associatives**

Les recettes historiques de la Vie Associative sont en régression, notamment la collecte, les subventions des communes et les produits financiers qui s'amenuisent.

Outre des actions financées actuellement par la Vie Associative, de nouveaux besoins apparaissent.





Volontés associatives :

L'association doit pouvoir répondre clairement aux questions morales que les professionnels peuvent se poser par rapport à l'accompagnement des personnes.

L'association va travailler avec des partenaires pour la recherche.

Comment l'association va faire ?

- L'association va créer un comité éthique.

Un comité éthique est un groupe de personnes qui vont travailler sur le sujet des valeurs et de l'éthique pour bien accompagner les personnes.

L'éthique est l'ensemble des valeurs morales.

- L'association va rechercher des nouveaux partenaires pour faire de la recherche.

Financement des activités de l'association

Les recettes de l'association baissent.

Les recettes sont les sommes d'argent que l'association a pour faire des projets.

Par exemple : la vente de brioches,
les aides financières des villes...

Orientation associative

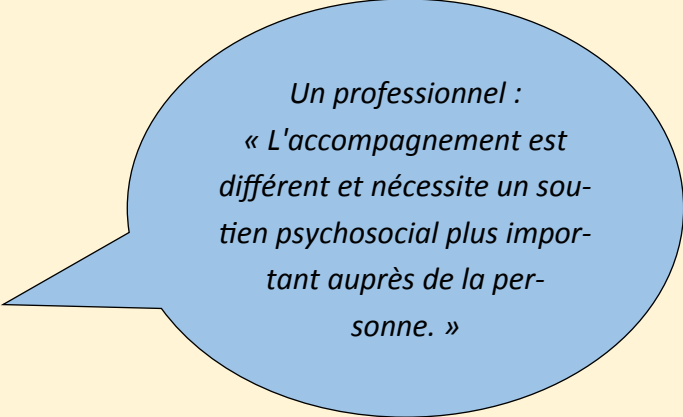
Élargir les ressources financières de l'association.

Actions

Rechercher des outils permettant le financement d'actions associatives non financées par les budgets des établissements et services,

Utiliser des dispositifs actuels tels que l'appel public à la générosité, le mécénat y compris de compétence, les fonds de dotation, les appels à projets, etc.

Instaurer un groupe de travail associatif sur le chiffrage du projet associatif et sur la recherche de nouvelles sources de financement.



*Un professionnel :
« L'accompagnement est différent et nécessite un soutien psychosocial plus important auprès de la personne. »*

➔ Handicap psychique

Plus du tiers des personnes accompagnées actuellement par les établissements et services de l'association présentent des troubles psychiques. L'association n'a pas pris de position officielle et claire sur l'accompagnement de ces personnes et ne peut pas continuer à ignorer cette situation qui nécessite pour les professionnels des compétences spécifiques et un soutien explicite. Nous devons nous positionner clairement sur l'accueil et l'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques, avec ou sans déficiences associées.

Dans ce processus, nous devons intégrer dans notre réflexion que la prise en compte du parcours de soin est indispensable à l'accompagnement du projet de vie de la personne présentant des troubles psychiques avec ou sans déficiences associées. Ce projet de vie doit être mis en œuvre en collaboration étroite avec elle et les équipes des secteurs médico-sociaux et de la santé mentale.

Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur les réseaux composés des acteurs associatifs de droits communs. Ce partenariat avec les acteurs de la santé mentale doit être entretenu par une participation fidèle aux commissions de travail.

NOTE: Lors de son Assemblée Générale de 2018, l'association s'est prononcée en faveur de l'accueil et de l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique.



Volonté associative :

Trouver de nouveaux financements,
c'est-à-dire trouver de l'argent d'une autre façon.

Comment l'association va faire ?

- L'association va utiliser tous les financements qui existent.
- L'association va rechercher de nouveaux financements.

Handicap psychique

Dans notre association,

1 personne accompagnée sur 3
a des troubles psychiques.

C'est une maladie mentale
qui provoque des troubles psychiques.

La personne qui a des troubles psychiques
a du mal à se servir de ses connaissances et de ses capacités.

Pour bien accompagner les personnes
qui ont un handicap psychique,
les professionnels doivent avoir des connaissances spéciales.

Pour bien accompagner la personne dans son projet de vie,
il faut aussi prendre en compte son parcours de soin.

Pour réussir, les professionnels de l'association
doivent travailler avec les professionnels de la santé mentale.

Pendant l'Assemblée générale de 2018

l'association a donné son accord pour accompagner
des personnes qui ont un handicap psychique.

Orientation associative

Apporter une réponse associative claire à la question de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique.

Actions

Distinguer, dans l'esprit de tous, handicap psychique et troubles du comportement,

Formuler des projets de soin en travaillant en réseau,

Investir la formation pour apporter un accompagnement adapté qui tienne compte du temps et fasse preuve de souplesse, les ruptures de parcours faisant partie... du parcours,

Mener un travail de concertation approfondi pour formuler une réponse associative à la question de l'accompagnement du handicap psychique.



Innovations pédagogiques et technologiques

Une manière de favoriser l'innovation est de permettre les partages de réflexion et les partages d'expérience, par exemple par immersion dans d'autres établissements. Le travail en réseau et le partenariat le plus large contribuent aussi à la circulation des idées innovantes.

L'innovation attendue est celle qui favorisera l'autonomie et l'émancipation des personnes tout en apportant des réponses à des problématiques multiples : Troubles Envahissants du Développement (TED), Troubles du Spectre Autistique (TSA), troubles psychiques, nouvelles formes d'habitat, avancée en âge... Cela suppose de favoriser la créativité et l'aménagement des organisations et des règles établies.

Les innovations technologiques et numériques sont aussi des facteurs d'amélioration de l'accompagnement. La rapidité de ces évolutions nécessite une grande réactivité.

L'innovation demande du temps et nécessite des moyens particuliers. La démarche d'innovation doit être en lien direct avec les projets des personnes et leurs besoins. Une attention particulière doit être portée à la cohérence des outils pédagogiques et de communication pour faciliter la fluidité des parcours.



Volonté associative :

L'association doit dire clairement ce qu'elle souhaite faire pour l'accueil et l'accompagnement des personnes qui ont un handicap psychique.

Comment l'association va faire ?

L'association va travailler avec les professionnels et les partenaires sur le sujet de l'accompagnement des personnes qui ont un handicap psychique.

Les innovations pédagogiques et technologiques

Les innovations pédagogiques et technologiques sont des nouveautés qui permettent d'apprendre plus vite et qui facilitent la vie quotidienne.

Par exemple : Internet, la tablette, l'ordinateur...

Les innovations doivent apporter aux personnes plus d'autonomie.

Les nouvelles technologies permettent de mieux accompagner les personnes.

Mais ces moyens de communication évoluent très vite et il faut savoir s'adapter.

Il faut donner envie à tous de créer et d'utiliser les nouvelles technologies.

L'innovation doit correspondre aux projets des personnes et à leurs besoins.

L'association sera vigilante sur les risques de « fracture numérique » pour les personnes déficientes intellectuelles, risque supplémentaire d'exclusion.

Orientation associative

Mettre l'association en position de réactivité permanente en matière d'innovations pédagogiques et technologiques.

Actions

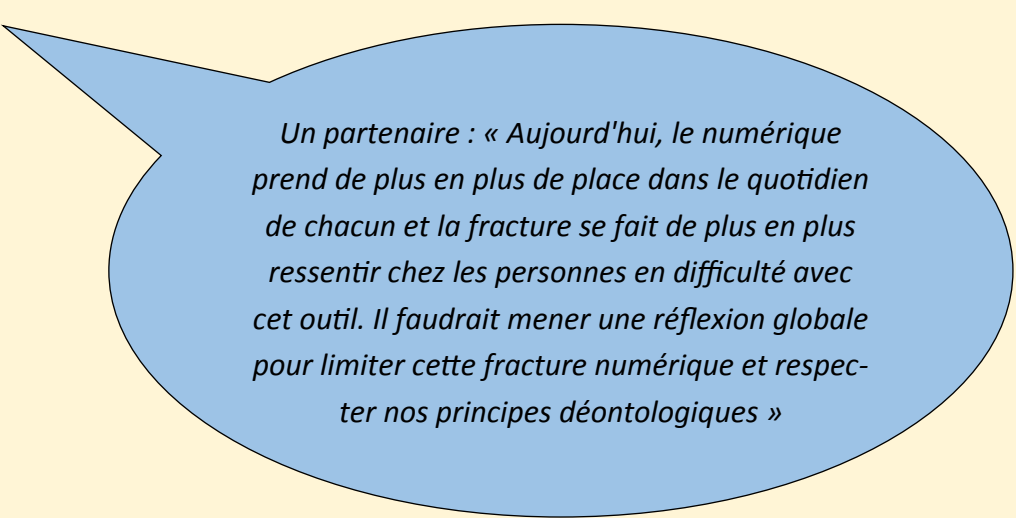
Favoriser la participation des personnes accompagnées aux démarches d'innovation, en particulier par l'entraide,

Organiser une veille permanente et favoriser les projets de recherche,

Participer activement aux manifestations telles que les journées et les salons spécifiques,

Faciliter l'accès associatif au numérique pour tous, en particulier en situation éducative, pédagogique et d'apprentissage,

Etablir des conventions et partenariats avec les organismes sociaux sur l'accessibilité numérique.



Un partenaire : « Aujourd'hui, le numérique prend de plus en plus de place dans le quotidien de chacun et la fracture se fait de plus en plus ressentir chez les personnes en difficulté avec cet outil. Il faudrait mener une réflexion globale pour limiter cette fracture numérique et respecter nos principes déontologiques »



L'association fera attention aux risques de « fracture numérique » pour les personnes déficientes intellectuelles.

La fracture numérique veut dire que tout le monde n'a pas accès aux nouvelles technologies comme Internet.

Il peut y avoir plusieurs raisons.

Par exemple : Utiliser un ordinateur pour aller sur Internet, c'est difficile.

Volonté associative :

L'association doit suivre l'évolution des nouvelles technologies et connaître les dernières nouveautés.

Comment l'association va faire ?

- L'association fera participer les personnes accompagnées aux nouveaux projets numériques de l'association.

L'accès à Internet et aux ordinateurs sera plus facile pour tous.

- L'association fera aussi participer le plus de personnes possible aux journées et aux événements sur le thème du numérique et des nouvelles technologies.



Logement et habitat

La question du logement doit être élargie à la notion d'habitat, c'est-à-dire être très directement liée au projet de vie et à l'environnement des personnes.

Les logements peuvent être adaptés par les aides techniques et la domotique mais cela ne doit cependant pas supplanter l'accompagnement humain indispensable. Les différentes aides doivent se compléter par l'aide que les personnes peuvent s'apporter entre elles (pair-aidance). L'information sur les solutions existantes et nouvelles est un enjeu. Solliciter et associer en amont de tout projet la participation et la réflexion des familles favorisera leur mobilisation.

Les parcours de vie parlent de la vie en couple, de la parentalité et de l'avancée en âge. Les projets personnalisés doivent le prendre en compte

L'habitat inclusif, urbain ou rural selon le souhait des personnes, leur permet de vivre dans la cité, à proximité des commerces et des services publics (accessibles) et dans une mixité sociale et intergénérationnelle. Des personnes dont le projet nécessite un accompagnement soutenu tel qu'on le trouve dans un foyer de vie se trouvent aujourd'hui sans réponse satisfaisante : c'est une préoccupation importante pour l'association.

Un parent : « Le logement doit tenir compte de toutes les habitudes de vie des personnes ».

Orientation associative

Elargir l'action de l'association en diversifiant les réponses à apporter en matière de logements et d'habitat.

Actions

Développer avec ceux qui le souhaitent des formules d'habitat inclusif et de logement adapté et accompagné.

Utiliser les nouvelles technologies et veiller à l'accompagnement humain.





Le logement, l'habitat

Le logement est lié au projet de vie des personnes.

Il faut adapter les logements aux besoins des personnes.

Mais cela ne doit pas remplacer l'accompagnement par des personnes.

La pair-aidance est importante :

c'est l'aide que les personnes peuvent s'apporter entre elles.

Il faut aussi faire participer la famille

dès le début de la préparation du projet personnalisé de la personne.

Il est important d'écouter l'avis de la famille

pour qu'elle participe au projet.

Sur le thème du logement, l'association a une grande inquiétude :

des personnes n'ont pas de place en établissement

alors qu'elles ont besoin d'un accompagnement en foyer de vie.

Volonté associative :

L'association doit proposer de nouvelles solutions de logements.

Comment l'association va faire ?

L'association veut développer des habitats inclusifs

et des logements adaptés pour les personnes qui le souhaitent.

Un habitat inclusif est un ensemble de logements indépendants associés à des espaces collectifs.



Loisirs, Culture, Sports, Vacances

Les loisirs recouvrent toute une gamme d'activités sociales : sports, spectacles, pratiques artistiques, activités culturelles, etc. Toutes ces activités permettent une connaissance et une reconnaissance réciproque de la personne handicapée et de la société, mais également favorisent son bien-être et sa santé.

La démarche culturelle est d'abord la rencontre avec l'autre et sa différence. Riche d'ouvertures, de plaisirs, d'émotions, elle participe à la construction de chacun et donc aussi des personnes en situation de handicap : l'association doit continuer de la favoriser.

La démarche culturelle a autant d'importance du point de vue des contacts qu'elle crée que par le « produit » final.

La sensibilisation à la culture doit associer les familles, c'est un sujet de mobilisation pour elles.

L'accès aux loisirs et à la culture nécessite du temps et des moyens financiers et des ressources humaines. Les actions doivent s'inscrire dans la durée et la confiance. Elles nécessitent de maintenir l'inscription dans la construction partenariale sur le territoire.

L'accès à la culture et aux loisirs nécessite de la médiation culturelle, des transports adaptés, de la traduction en FALC, etc. L'expérience a montré que le partenariat favorise l'accessibilité.

Ces lieux ou moments de rencontre et de partage, de socialisation, rapprochent les milieux ordinaires et protégés et créent les conditions d'une société solidaire et inclusive.

Excellent moyen d'épanouissement, de développement personnel et de l'estime de soi, de socialisation, de promotion des valeurs éducatives et citoyennes, facteur de santé, le sport a toute sa place dans les projets personnalisés et les projets d'établissement.

Toutes les modalités de la pratique sportive (sport individuel, sports collectifs, de haut niveau, sport adapté, sports loisirs, sports santé, sport scolaire, activité physique, etc.) ont leur valeur et favorisent la vie commune collective et individuelle.

L'association promeut le sport adapté qui propose un équilibre entre sport-loisir et compétition, permettant de respecter le choix des personnes.



Un parent : « Reconnaître au niveau de l'association tout ce que la pratique artistique apporte aux personnes, voir comment ça les transforme et les fait avancer et donc en tenir compte dans les budgets. Ce n'est pas du « superflu ».



Loisirs, Culture, Sports, Vacances

Les loisirs permettent de se faire plaisir
et de se sentir bien.

Par exemple : aller voir un spectacle, sortir entre amis...

La Culture permet de rencontrer l'autre et sa différence.

Elle permet de grandir, de se développer...

L'association doit continuer de faire des projets culturels.

La Culture et les loisirs permettent à tous
de rencontrer d'autres personnes,

que l'on soit une personne handicapée ou non.

La Culture et les loisirs doivent être accessibles à tous.

L'association met en avant toutes les pratiques sportives
car elles permettent de créer des relations avec les autres.

Par exemple : les sports individuels, les sports collectifs,
les sports de haut niveau, le sport adapté, les sports de loisirs,
les sports santé, le sport à l'école, l'activité physique...

L'association défend le sport adapté en particulier.

Le sport adapté est réservé aux personnes
handicapées intellectuelles ou psychiques.

Le sport adapté propose un équilibre entre sport de loisirs
et compétition.

Il permet de respecter le choix des personnes.

Orientation associative

Amplifier l'accès des personnes aux sports, à la culture, aux loisirs et aux vacances en priorisant leur participation dans les dispositifs ordinaires.

Actions

Soutenir la pratique sportive, en particulier en direction des ouvriers d'ESAT,

Agir en partenariat pour rapprocher de l'offre culturelle les personnes qui en sont éloignées (Cultures du Cœur, Le Rézo),

Développer le réseau des correspondants culturels et sportifs dans les ESMS, et le réseau de bénévoles autour du dispositif associatif « Sport Loisir Culture »,

Développer la participation des personnes aux vacances et séjours, adaptés ou non.





Volonté associative :

L'association doit aider les personnes à avoir plus facilement accès aux sports, à la culture, aux loisirs et aux vacances.

Elle doit les aider à participer à des activités sportives du milieu ordinaire.

Comment l'association va faire ?

L'association doit soutenir la pratique du sport et en particulier pour les ouvriers d'ESAT.

L'association doit travailler avec ses partenaires pour que les personnes qui n'ont pas l'habitude de participer à des événements culturels découvrent la culture plus facilement.

L'association doit trouver de nouveaux bénévoles pour le service « Sport Loisir Culture ».

Elle doit aider les personnes à partir en vacances adaptées.

➔ Ouverture sur le territoire

Les partenaires ont grandement apprécié d'être associés à la réflexion sur le projet associatif des Papillons blancs. Même s'ils questionnent notre lisibilité (qui fait quoi ? Quels sont les bons interlocuteurs institutionnels ?), les élus et les décideurs économiques aiment à être considérés comme partenaires plutôt que comme financeurs et ils sont prêts à aider l'association à atteindre ses objectifs, en particulier à faciliter l'accessibilité aux différents services de la vie courante. Les acteurs des milieux culturels, de la santé, du sport et de l'éducation nationale saluent le dynamisme particulier de l'association sur le territoire en matière de partenariat et de travail en réseau et l'encouragent à l'amplifier. Les autres associations du médico-social encouragent aussi l'action partenariale des Papillons blancs et font des propositions concrètes d'actions et de réflexions communes : diagnostic de territoire, analyse des besoins, mutualisation d'outils, d'équipements et de services, formation des professionnels, etc.

Orientation associative

Amplifier et dynamiser notre engagement partenarial sur le territoire.

Actions

Amplifier le partenariat avec l'Education Nationale, les acteurs des milieux de la santé, de la culture, du sport...

Développer les actions communes avec les partenaires médico-sociaux,

Mutualiser les outils, les équipements et les services dans un esprit d'amélioration du service rendu et d'économies d'échelles, sur le territoire.

Soutenir et renforcer la participation des personnes accompagnées aux activités des maisons de quartier,

Améliorer la lisibilité de l'association vis à vis des partenaires.





Travail avec les partenaires

Les partenaires de l'association ont aimé participer à la préparation du projet associatif des Papillons Blancs.

Les élus et les décideurs économiques préfèrent être considérés comme des partenaires plutôt que comme des financeurs.

Ils sont prêts à aider l'association à atteindre ses objectifs.

Par exemple : rendre les services de la vie courante plus accessibles.

Ils pensent aussi qu'il faudrait que notre organisation soit plus claire.

Ils ne savent pas toujours qui fait quoi.

Il est important que l'association continue de travailler avec ses partenaires et développe de nouveaux partenariats.

Volonté associative :

L'association doit développer ses partenariats dans la région.

Comment l'association va faire ?

L'association va développer des partenariats avec l'Education Nationale, les professionnels de la santé, de la culture et du sport et d'autres organismes médico-sociaux.



Santé et accès aux soins

La fluidité des parcours de santé des personnes en situation de handicap est un enjeu majeur. La formation des professionnels, en particulier par la formation continue et des partenariats formalisés entre les secteurs médico-sociaux et sanitaires permettront d'offrir de meilleures garanties.

Orientation associative

Inscrire la santé et l'accès aux soins comme des axes prioritaires de l'accompagnement des personnes.

Un partenaire : « Sur la question de l'accessibilité aux soins il y a autant de difficultés sur ce qui se passe autour du soin que pour le soin lui-même. »



Actions

Créer, à l'échelle du territoire, un groupe partenarial, rassemblant des aidants professionnels et familiaux, pour permettre des échanges de pratiques, de retour d'expérience et de formalisation de bonnes pratiques,

Harmoniser, diffuser et généraliser les outils de communication relatifs au parcours de santé,

Maintenir une dynamique associative permanente d'éducation à la santé, d'éducation à l'hygiène et de prévention et l'ancrer au plan local.





Santé et accès aux soins

Il est important que les personnes handicapées se soignent tout au long de leur vie.

Il ne faut pas de coupure dans leur parcours de soins.

Volonté associative :

La santé et l'accès aux soins pour tous doit être une priorité de l'association.

Comment l'association va faire ?

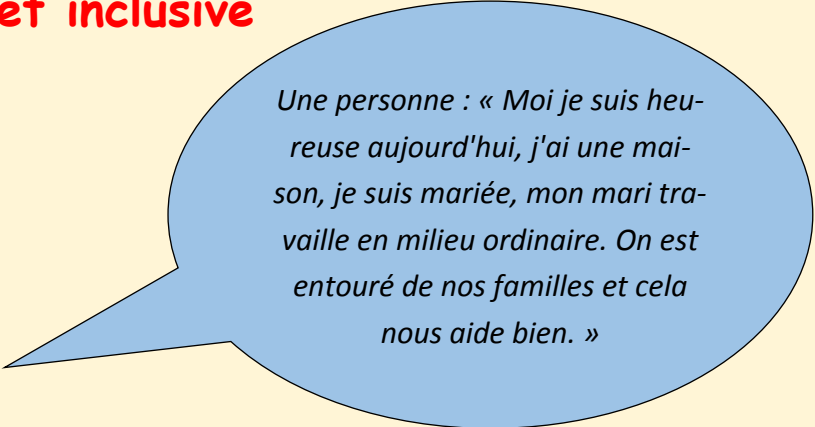
L'association va travailler avec ses partenaires pour informer les personnes sur la santé et l'hygiène.

Un groupe de partenaires va être créé sur ce sujet.

Dans ce groupe, il y aura des aidants professionnels et familiaux.

L'association va donner des documents d'informations faciles à comprendre sur le parcours de santé.

➔ **Société solidaire et inclusive**



Une personne : « Moi je suis heureuse aujourd'hui, j'ai une maison, je suis mariée, mon mari travaille en milieu ordinaire. On est entouré de nos familles et cela nous aide bien. »

Une société solidaire et inclusive, c'est une société ouverte et accessible à tous.

Une société inclusive est aussi une société qui lutte contre toutes les formes de discriminations.

L'association agit donc pour la scolarisation inclusive, la scolarité adaptée.

Elle accompagne les personnes qui souhaitent mener la vie de tout un chacun.

L'association a comme mission de rendre la société et le territoire du littoral dunkerquois de plus en plus accessible aux personnes déficientes intellectuelles.

Orientation associative

Centrer la militance associative autour de la société solidaire et inclusive et de la lutte contre la discrimination des personnes en situation de handicap.

Actions

Favoriser, par des partenariats, un accueil adapté dans les services publics et les commerces, en valorisant les capacités et la dignité des personnes handicapées et en y développant l'accompagnement humain,

Veiller à ce que l'accompagnement des personnes ne soit pas stigmatisant,

Agir avec les entreprises par un travail en réseau et développer des formations professionnelles adaptées.

Développer les compétences et la qualification des ouvriers de nos établissements de travail adapté.



Société solidaire et inclusive

Une société solidaire et inclusive est une société qui s'adapte à chaque personne et qui offre à tous les mêmes possibilités d'accès.

Elle lutte contre toutes les formes d'exclusion et accompagne les personnes fragiles pour qu'elles puissent vivre avec tout le monde.

L'association doit rendre la société et le territoire dunkerquois de plus en plus accessibles aux personnes déficientes intellectuelles.

Volonté associative :

Il faut s'orienter et s'investir dans l'association autour de la société solidaire et inclusive.

Il faut lutter contre la discrimination des personnes en situation de handicap.

Comment l'association va faire ?

- L'association va développer un accueil adapté dans les services publics et les commerces.
- Elle va mettre en avant les capacités et le respect des personnes handicapées, en favorisant l'accompagnement humain.
- L'association va travailler avec les entreprises pour développer l'emploi en milieu ordinaire.
- L'association va aider les familles, pour que leurs enfants puissent s'insérer dans la société.

➔ **Transversalité entre les « parties prenantes internes » et l'extérieur**

La plupart des groupes de travail ayant contribué à l'écriture du Projet associatif global ont constaté une grande richesse des compétences et des initiatives et ont insisté sur la nécessité de travailler en *transversalité*, c'est-à-dire, en ne se laissant pas enfermer dans nos secteurs enfance, travail adapté, habitat et vie sociale, et en sortant des établissements et services. Favoriser les rencontres entre professionnels, parents et personnes accompagnées est aussi une manière *transversale* de voir les choses.

Les professionnels, parfois confrontés à des situations complexes qui les mettent en difficulté faute de transversalité, insistent sur la nécessaire coopération familles, professionnels et personnes accompagnées qui est fondamentale. Ils affirment la nécessité de vivre l'« *humilité professionnelle* » et de promouvoir la mobilité. La parole de la personne est première.

Orientation associative

Fluidifier la dynamique associative en facilitant les échanges transversaux entre les différentes parties prenantes du PAG.





Transversalité entre « les parties prenantes internes » et l'extérieur

Une grande partie des groupes de travail ont participé à l'écriture du Projet associatif global.

Ils ont remarqué une grande richesse des connaissances et des actions menées.

Ils ont mis en évidence la nécessité de travailler en coopération, tout en sortant des établissements et services.

Les rencontres entre professionnels, parents et personnes accompagnées peuvent être aussi une manière de coopérer.

Les professionnels insistent sur cette coopération.

Dans cette coopération, la parole de la personne accompagnée est plus importante que celle des familles et des professionnels.

Volonté associative :

L'association doit pouvoir faciliter les échanges d'idées entre les différentes personnes concernées par le PAG.

en les faisant participer au PAG.

Actions

Faire évoluer l'organisation de l'association pour faciliter la transversalité et le partage de ce qui se pratique dans l'ensemble des ESMS et en dehors de l'association,

Faciliter la mobilité professionnelle,

Préciser le rôle des administrateurs référents,

Enrichir les compétences complémentaires des parents et des professionnels par des formations communes,

Lier « transversalité » et « parcours » des personnes,

Promouvoir les compétences et les capacités des personnes accompagnées dans leur participation au PAG.

Un professionnel : « Prévenir les ruptures de parcours c'est avant tout travailler ensemble, celle du lien au sein même des différentes structures de l'association. »





Comment l'association va faire ?

L'association va faire évoluer le partage de ce qui se fait dans l'ensemble de ses structures comme à l'extérieur.

Elle va faire progresser son organisation vers plus d'échanges et de coopération.

Des formations communes seront organisées aux parents et aux professionnels.

L'association va mettre en avant les compétences et les capacités des personnes accompagnées en les faisant participer au PAG.

➔ Vie affective et sexuelle

La question de la vie affective se pose avant celle de la vie sexuelle. Cela doit être travaillé dès l'enfance et en transversalité inter-secteurs et inter-établissements, en associant en transversalité familles, professionnels, personnes accompagnées et partenaires.

Les parents positionnent ce thème au premier rang de leurs préoccupations et le lient à la question de la parentalité de leurs enfants.

Sur ce sujet, les groupes de personnes accompagnées sont force de proposition.

L'accès à la vie affective et sexuelle pour les personnes dont la situation de grand handicap gêne très fortement l'expression, nécessite que l'association engage une forte réflexion éthique (comité éthique).

Orientation associative

Inscrire le thème « Vie Affective et Sexuelle » comme un des volets de l'accompagnement et des parcours de toutes les personnes accompagnées.

Un parent : « Il est nécessaire de faire confiance aux personnes. La confiance doit être partagée entre parents et professionnels et la prise de risque aussi. La prise de risque est nécessaire pour que la personne puisse progresser. »

Actions

Répondre à la demande des parents qui le souhaitent, dans leur questionnement sur la vie affective et sexuelle de leurs enfants et de leur future parentalité, (un moyen : les cafés parents),



Former sur ce thème l'ensemble des professionnels,

Mener au sein du Comité Ethique une réflexion associative sur la question de l'assistance sexuelle..



Vie affective et sexuelle

La question de la vie affective se pose avant celle de la vie sexuelle.

Cette question doit être travaillée dès l'enfance.
Il faut faire coopérer les familles, professionnels, personnes accompagnées et partenaires.

Les parents associent la question de la vie sexuelle et celle de la vie affective,
à celle de la parentalité de leur enfant.
Ces deux questions préoccupent les parents.

L'association va engager une grande discussion sur comment agir au mieux,
pour faciliter l'accès à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de grand handicap.

Volonté associative :

L'association va faire du thème « Vie Affective et Sexuelle » l'une des parties intéressées de l'accompagnement et des parcours de toutes les personnes accompagnées.

Comment l'association va faire ?

L'association va répondre aux parents, sur la vie affective et sexuelle de leurs enfants et de leur future parentalité.

L'association va avoir une discussion réfléchie sur ce thème.

L'association va former des professionnels sur l'ensemble de ce thème.

➔ Vie et action associative

Les Papillons blancs de Dunkerque est une association militante du mouvement parental, faisant partie de l'Unapei et participant aux travaux des différentes instances, départementales (Udapei), régionales (Urapei) et nationales

Un effort particulier pour concrétiser la notion d'entraide et de solidarité, en se rapprochant toujours plus des familles est nécessaire, c'est le sens même de l'association parentale.

Orientation associative

Rendre l'association plus proche des familles en répondant mieux à leurs préoccupations concrètes.

Actions

Développer la fonction « Service » de l'association : dans le soutien des fratries et par une communication régulière auprès des adhérents,

Promouvoir les partages d'expérience entre parents,

Permettre aux familles de signaler à l'association les problèmes rencontrés dans leurs parcours (par exemple de nouvelles dispositions concernant la prestation de compensation),

Créer une fonction « Ressources », alimentée à l'initiative des familles et dont l'utilité serait de mettre en commun toutes les ressources trouvées par les familles et susceptibles d'être utiles à d'autres,

Développer le bénévolat et les comités de parents, en étant attentif à la convivialité et à l'existence de groupes de réflexion entre parents,

Soutenir concrètement les parents qui veulent maintenir une activité professionnelle,

Organiser le soutien et l'entraide des familles qui le souhaitent dans les démarches d'orientation de leurs enfants et adultes (MDPH),

Suivre les projets et recherches de financements et informer régulièrement sur l'avancement des projets en instaurant une commission de suivi des projets.





Vie et action associative

Les Papillons blancs de Dunkerque est une association qui lutte pour défendre les droits et les devoirs des personnes en situation de handicap, à l'aide des parents et de leur famille.

Les Papillons blancs de Dunkerque participent aux travaux de :

- l'Unapei, qui regroupe toutes les associations Papillons blancs de France
- l'Urapei, qui regroupe toutes les associations Papillons blancs des Hauts-de-France
- l'Udapei, qui regroupe toutes les associations Papillons blancs du Nord.

L'association parentale nécessite de réunir les familles.

Elle permet de mettre en place l'idée d'entraide et de solidarité.

Volonté associative :

L'association doit se rapprocher des familles pour répondre à leurs inquiétudes.

Comment l'association va faire ?

L'association va développer la fonction « service » pour parler plus avec les adhérents.

Elle va développer la fonction « ressource » enrichie par les familles pour regrouper toutes les ressources.

Elle va permettre aux familles de dire à l'association les problèmes qu'elles rencontrent dans leurs parcours.

Elle va développer le bénévolat et les comités de parents.

Elle va mettre en place des partages d'expérience entre parents.

VALIDATION :

**Le Projet Associatif Global des Papillons blancs
de Dunkerque a été adopté à l'unanimité
lors de l'Assemblée Générale,
du 10 juin 2017**

**L'orientation sur le handicap psychique
a été adoptée à l'unanimité
lors de l'Assemblée Générale du 9 juin 2018**



**Ce document a été traduit par
l'atelier FALC de l'ESAT de Tétéghem :**
- Pascal VERVOORT - Benoît RUBBEN - Simon LESUR
- Freddy PHILIPPE - Didier QUETEL
- Thomas SCHABAILLE
Et Virginie APPELGHEM et Emilie BEELE.



Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de ce document

Et merci à toutes celles et ceux qui, maintenant vont le faire vivre... ensemble !



“

Les Papillons Blancs de Dunkerque

Parc de l'Etoile - Rue Galilée

59760 GRANDE SYNTHÉ

Tél : 03.28.61.78.83 - Fax : 03.28.25.09.28

accueil@papillonsblancs-dunkerque.fr

www.papillonsblancs-dunkerque.fr

”

